



DESTINATAIRES :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
PUR-PUD
COMMISSIONS JSP – SPV
DD SIS
GROUPE DE TRAVAIL PROMOTION
DE LA CULTURE DE SECURITE CIVILE

FLASH INFO n°18 – 3 novembre 2015

Parution du nouveau programme de formation des JSP

La Fédération se réjouit de la parution au Journal officiel, ce 31 octobre, de l'arrêté relatif aux Jeunes sapeurs-pompiers du 8 octobre 2015. Ce texte fixe les nouvelles modalités d'organisation et d'évaluation de la formation, les contenus des enseignements à dispenser ainsi que la tenue des jeunes, déclinés dans un référentiel de formation et un référentiel d'évaluation (cf. pièces jointes).

Il est le fruit de près de deux ans de travail de la commission des JSP et d'échanges avec la DGSCGC, visant à faire évoluer la formation des JSP en lien étroit avec celle des sapeurs-pompiers mise en place en 2013. L'objectif est non seulement d'introduire plus de souplesse dans le dispositif, mais aussi de favoriser l'engagement des JSP comme SPV une fois leur Brevet national obtenu, s'inscrivant ainsi pleinement dans la dynamique de valorisation et de développement des sections de JSP initiée dans le cadre de l'Engagement national pour le volontariat.

Chaque Jeune sapeur-pompier suivra désormais une formation progressive sur 4 cycles. En outre, parmi les diverses nouveautés, sont à noter :

- l'enseignement du module Prompt Secours sur les 4 cycles de formation afin d'être formé aux premiers gestes qui sauvent dès le 1^{er} cycle,
- l'enseignement d'un nouveau module de formation : engagement citoyen et acteurs de la sécurité civile, comprenant notamment les valeurs et l'éthique des JSP, la présentation du réseau associatif fédéral, la sensibilisation à la prévention des risques et la sécurité pour que les JSP deviennent eux-mêmes ambassadeurs des messages de prévention...
- La modification de la couleur des grades des JSP,
- La modification des épreuves sportives du Brevet national.

Une période transitoire de trois ans est prévue permettant aux associations agréées pour la formation des JSP de mettre en œuvre ce dispositif ainsi qu'aux jeunes ayant débuté la formation de la poursuivre dans les meilleures conditions.